

Coronavirus : l'emploi à domicile, un secteur indispensable à la solidarité nationale

- **La FEPEM et ses partenaires du secteur de l'emploi à domicile se mettent au service de la solidarité nationale dans un contexte inédit de crise sanitaire.**
- **La politique publique ne doit pas s'arrêter aux EHPAD et aux crèches, mais intégrer l'emploi à domicile pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.**
- **A l'heure de la fermeture des écoles et des crèches, les modes d'accueils individuels (assistants maternels et garde d'enfants à domicile) constituent une des seules solutions pour les familles.**

Paris, le 13 mars 2020 – Suite à l'intervention du Président de la République sur l'évolution de l'épidémie de coronavirus Covid-19 sur le territoire français et aux différentes mesures qui ont été annoncées, la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) **souhaite garantir la continuité de l'activité des salariés et des assistants maternels du particulier employeur**, afin d'éviter des ruptures d'accompagnement, en particulier auprès de nos aînés et des plus fragiles. La FEPEM, au côté de ses partenaires, est prête à mettre en œuvre une stratégie de solidarité sur l'ensemble du territoire.

La majorité de nos aînés réside à leur domicile, et non dans les EHPAD. C'est pourquoi la FEPEM exhorte le gouvernement à prendre des mesures **d'urgence pour favoriser le maintien à domicile des 900.000 particuliers employeurs âgés de plus de 70 ans ou en situation de handicap**. Dans un souci de prévention et de protection réciproque, la FEPEM demande que les **assistants de vie qui interviennent auprès des publics fragiles, soient équipés de masques et de solutions hydroalcooliques**. Leur présence quotidienne auprès des personnes âgées ou en situation de handicap est indispensable. Nous ne pouvons pas prendre le risque que des milliers de personnes fragiles se retrouvent seules et isolées à leur domicile. Le gouvernement doit donc mettre en œuvre un plan spécifique de prévention pour le secteur de l'emploi à domicile. En parallèle, la FEPEM **demande que soient organisées des réunions sur les territoires avec les agences régionales de santé, les départements et les préfetures** afin d'organiser la réponse au besoin d'accueil des enfants, notamment des personnels soignants, qu'il s'agisse du recours aux assistants maternels ou à la garde d'enfant à domicile. A ce titre, la FEPEM demande que **des dérogations relatives au nombre d'enfants accueillis soient accordées aux assistants maternels et que les services de protection maternelle et infantile (PMI) soient pleinement mobilisés dans les départements** pour informer et accompagner les parents, les assistants maternels et les garde d'enfants à domicile.

« Le secteur de l'emploi à domicile est prêt à contribuer pleinement à l'effort demandé par le Président de la République, dans un souci évident de solidarité nationale. Mais j'en appelle à la mobilisation des pouvoirs publics pour nous accompagner et mettre en œuvre une politique de prévention exceptionnelle et inédite, permettant le maintien à domicile des plus fragiles et l'accueil des enfants » a précisé Marie Béatrice Levieux, Présidente de la FEPEM.

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 70 ans.

Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

jcgoux@fepem.fr